

RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00983

Numéro SIREN : 814 273 686

Nom ou dénomination : PETIT PARADIS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 6633

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS  
PETIT PARADIS SAS  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 600.000 euros  
Siège social : 1251 Chemin des Baumettes  
83420 la Croix-Valmer  
814 273 686 RCS Fréjus

DÉPÔT DU

- 1 JUIL. 2019

N° 814 273 686 / 2019 / 351

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS

Monsieur le Président  
du Tribunal de Commerce de Fréjus  
272, boulevard Jean Jaurès  
83600 Fréjus

A LA REQUETE DE :

La société PETIT PARADIS SAS, société par actions simplifiée, au capital de 600.000 euros, dont le siège social est situé 1251 Chemin des Baumettes, 83420 la Croix-Valmer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 814 273 686 (ci-après la « Société »), représentée par Monsieur Grant Creed Rogerson,

Ayant pour avocat  
Harlay Avocats (Palais P 449)  
Me Olivier Cognard  
83, Boulevard Haussmann  
75008 Paris  
Téléphone : 01 45 01 45 01  
Vestiaire : P449

A L'HONNEUR D'EXPOSER CE QUI SUIT :

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2018.

Que la Société souhaite reconstituer ses capitaux propres à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Qu'en raison du retard pris pour finaliser l'ensemble de la documentation relative à ces opérations de recapitalisation et à l'approbation des comptes du dernier exercice clos, la Société ne pourra pas soumettre à son associé unique les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 avant le 30 juin 2019 comme lui en fait obligation l'article L. 227-9 du code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

C'est pourquoi le requérant vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger jusqu'au 31 juillet 2019 le délai au cours duquel les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 seront soumis à l'approbation de l'associé unique de la Société.

Fait à Paris  
Le 28 juin 2019  
En deux (2) exemplaires

Olivier Cognard  
Harlay Avocats



TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS  
CABINET DU PRESIDENT

- 3 JUIL. 2019  
2019/734

ORDONNANCE

Nous, Stéphane DIGANI, président du tribunal de commerce de Fréjus,  
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions de l'article L 223-26 ;

Autorisons la société "PETIT PARADIS SAS" Société par actions simplifiée  
à associé unique immatriculée sous le numéro RCS 814 273 686

à proroger le délai légal dans lequel elle doit tenir l'assemblée générale ordinaire  
annuelle des associés, appelée à statuer sur l'approbation des comptes de son  
dernier exercice social jusqu'au 31/07/2019.

Disons que l'ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal, en annexe du  
registre du commerce et notifiée par les soins de monsieur le greffier au  
requérant.

Dépens liquidés à la somme de 37.83 euros à la charge du demandeur.

Fait à Fréjus, le - 3 JUIL. 2019

Le Président,  
S.DIGANI

Un greffier associé  
Me Nathalie Coutant - Me Ariane Couchot

